



ASSOCIATION DE SECOURS MUTUELS PAR EXCELLENCE

AVIS DE CONTRIBUTION

On trouvera dans une autre page du "Bulletin," les avis officiels des appels ci-dessous, lesquels sont dus et payables au trésorier du bureau principal ou de la succursale, où chaque sociétaire est inscrit, le ou avant le jour de la dernière assemblée régulière de ce mois.

Pour le bureau principal, la dernière assemblée mensuelle a eu le dernier mardi de chaque mois, à huit heures du soir.

Les sociétaires inscrits au bureau principal et qui résident dans une localité où est établi un bureau de perception, doivent faire, le ou avant, le dernier mardi de ce mois, le versement des appels ci-dessous au percepteur pour cette localité.

Contribution pour décès de sociétaires, appel No 61....	\$ 1 40
Contribution mensuelle.....	0 10

Total.....\$1 50

Les membres inscrits dans les bureaux de perception ne doivent pas oublier que leurs contributions sont payables au bureau du percepteur, et que ce dernier n'est pas tenu d'aller collecter à domicile. S'il le fait, c'est par pure complaisance, et les sociétaires qui seraient en retard par le défaut du percepteur de se rendre à leurs domiciles, s'exposent à être exclus de la participation aux bénéfices.

AVIS

Plusieurs membres nous écrivent nous demandant quand les secours en maladie seront rétablis. Nous répondons à toutes ces demandes de renseignements, mais nous croyons qu'un avis général devrait suffire.

Les secours seront rétablis, par résolution du Bureau Principal, lorsque les décès auront tous été payés. Les membres seront informés par le *Bulletin* du temps où la caisse des secours recommencera à fonctionner. Tout le monde est prié de tenir compte de cet avis.

A une séance du bureau de direction de la S. B. S. R. tenue en conformité des règlements, le vingt-quatre février 1898, il a été Résolu :

1. Attendu que, par la clause 2, art. 2, des règlements, il est loisible au bureau de direction de déclarer qu'une occupation est dangereuse et exclut de l'admission dans la S. B. S. R.

2. Attendu que cette clause s'applique aux sociétaires qui, lors de leur admission ne se livraient pas aux occupations réputées dangereuses ou déclarées telles par résolution du bureau de direction.

3. Attendu qu'il importe de déclarer que l'occupation de mineur dans les territoires du Klondyke est dangereuse et exclut de l'admission dans la S. B. S. R.

4. Que tout sociétaire qui se livre à l'occupation de mineur dans les territoires du Klondyke, sans en obtenir préalablement la permission du bureau de direction, est ipso facto déchu de tous ses droits de sociétaire.

P. BOUFFARD,
Secrétaire.

Vraie copie
Québec, 25 février 1898.

Rapports mensuels du Bureau Principal et des succursales pour le mois finissant le 31 mars 1898.

BUREAU PRINCIPAL

RECETTES	
Balance en caisse le 28 février 1898	\$ 68 06
Propositions.....
Contributions mensuelles.....	65 30
Livrets et règlements
Contributions d'installation
Contributions aux décès d'épouses.....	1 10
Contributions aux malades.....	5 25
Contributions aux décès de sociétaires	918 70
Certificats d'admission
Bulletin.....	1 75
Total.....	\$ 1,060 16

DÉBOURSÉS	
Loyer	\$ 8 00
Distribution d'avis.....	3 53
Remboursements.....
Frais de port.....	4 53
Propositions de sociétaires.....
Bureaux de Perceptions.....	49 25
Divers.....	8 00
Impressions.. ..	1 00
Payé à la Caisse Générale.....
Indemnité aux officiers.....	25 00
Total des déboursés.....	99 31
Payé à la caisse générale.....	877 55
Balance en caisse le 31 mars 1898.....	83 30
Total.....	\$ 1,060 16

DUROCHERS No 6

RECETTES	
Balance en caisse le 23 février 1898.....	\$ 16 24
Proposition de sociétaires.....
Contributions mensuelles.....	2 10
Contributions aux décès d'épouses.....
Contributions aux malades
Contributions aux décès de sociétaires.....	29 15
Bulletin.....	0 25
Au Bureau Principal.....
Total.....	\$ 47 74

DÉBOURSÉS	
Loyer 4 mois.....
Distribution d'avis et frais de port.....	0 60
Intérêt.....
Remboursement.....
Indemnité aux officiers.. ..	7 40
Total des déboursés.....	\$ 8 00
Payé au B. P.....	29 40
Balance en caisse le 31 mars 1898.....	10 34
Total.....	\$ 47 74

ST-JOSEPH No 10

RECETTES	
Balance en caisse le 28 février 1898.. ..	7 85
Contributions mensuelles.....	3 10
Contributions pour maladie.....
Contributions pour décès de sociétaires.....	43 40
Bulletin
Total... ..	\$ 54 35

DÉBOURSÉS	
Loyer mois.....
Frais de port.....	9 37
Gardien.....	0 50
Divers.....	0 85
Indemnité aux officiers.....
Total des déboursés.....	1 72
Bureau Principal.....	43 40
Balance en caisse le 31 mars 1898.....	9 23
Total.....	\$ 54 35

CHICOUTIMI No 12 (deux mois)

RECETTES	
Balance en caisse le 31 janvier 1898... ..	1 02
Contribution mensuelle	0 70
Contributions aux malades
Contributions aux héritiers.....	8 80
Bulletin.....	1 00
Total.....	\$ 11 52

DÉBOURSÉS	
Distribution d'avis et Frais postage.....
Loyer
Indemnités aux officiers
Total des déboursés.....	\$
Payé au Bureau Principal.....	9 80
Acompte sur charte.....	1 72
Total.....	\$ 11 52

STE-ANNE LAPOCATIÈRE No 18

RECETTES		DÉBOURSÉS	
Balance en caisse le 28 février 1898.....	12 89	Loyer mois.....
Bulletins.....	Distribution d'avis et frais de Port.....	0 21
Contributions mensuelles.....	1 70	Divers.....
Contributions aux malades.....	Total des déboursés.....	\$ 0 21
Contributions aux héritiers.....	23 80	Payé au B. P.....	23 80
Divers.....	Balance en caisse le 31 mars 1898.....	14 39
Total.....	\$ 38 39	Total.....	\$ 38 39

CONTRIBUTIONS AUX DÉCÈS DE SOCIÉTAIRES

APPEL No 61

Messieurs les membres de la Société Bienveillante St-Roch—

Québec, 1er mai 1898.

Le rapport suivant donne le nombre de décès depuis le dernier appel et le montant dû par les sociétaires pour chaque décès cette contribution est payable, au trésorier du bureau principal ou de la succursale, où chaque sociétaire est inscrit, le ou avant le jour de la dernière assemblée régulière de ce mois.

Par ordre du Bureau de Direction.

Applicable à un autre décès.....—\$0 40

Pour le décès No. 68.....— 1 00

Total.....\$1.40

D. O. GOULET, Trésorier du B. P.

No du décès	NOM ET PRÉNOM	Profession	Age	Résidence	Date de l'admission	Où enregistré	Date du décès	Cause du décès
68	Simard, Didyme	Charron	43	Baie St-Paul	1er août 1893	S. 4.	25 mai 1897	Phthisie-pulmonaire